

Instruction sur la lutte antiaérienne des unités toutes armes

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Instruction sur la lutte antiaérienne des unités toutes armes : approuvée le 20 juillet 1971, sous le n°10714 DTAI/EG / Ministère d'état chargé de la défense nationale, Etat-major de l'armée de terre, Direction technique des armes et de l'instruction

Auteur(s) : France Direction technique des armes et de l'instruction

Publication : [Lieu de publication inconnu] : Ministère d'état chargé de la défense nationale, 1971

Description matérielle : 1 pochette (10 fiches.) : Ill. ; 15 cm

Autre variante du titre : [Instruction sur la lutte anti-aérienne des unités toutes armes.]

Note sur le titre et les responsabilités : Autre mention sur la couverture : "TTA 110/A"

Note sur la description matérielle : 10 fiches numérotées de 1 à 13

Résumé ou extrait : Cet ensemble de fiches est une annexe à la "Notice sur la lutte antiaérienne des unités toutes armes" (TTA 110). Il est destiné à la formation individuelle des servants de mitrailleuses, des cadres des cellules élémentaires et petites unités, ainsi qu'à l'instruction collective à ces mêmes niveaux. Il vise à préparer aux exercices concrets de toutes sorties ou manoeuvres, jusqu'à l'acquisition des réflexes imposés par la gravité de la menace aérienne et la conduite de la lutte contre ce danger

Sujet - Nom commun : Défense aérienne
Enseignement militaire -- France